



13, rue de la Crouzette
11110 Coursan
rubresus@yahoo.fr
www.rubresus.org

Lettre ouverte à :

Monsieur Alain Péréa,
Député LaRem
alain.perea@assemblee-nationale.fr

le 14 février 2020

Monsieur le député,

En tant que député La République en Marche de la deuxième circonscription de l'Aude (Narbonne) et membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, vous vous êtes récemment exprimé dans la revue L'Energieek, notamment sur le sujet Orano Malvési Narbonne¹. Vous y exposez un certain nombre d'idées reçues, de prises de position et d'inexactitudes parfois notables qui nous amènent à vous répondre afin d'y apporter les corrections qui s'imposent.

- Sur le recours en annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation de TDN

« Sur cette question, les seuls qui avançaient qu'il y avait un problème avec ce site, c'est l'association Rubresus. Ils sont allés au tribunal, et ils ont perdu ».

Vos propos triviaux à l'égard de l'association RUBRESUS sont erronés pour deux raisons.

D'une part, si l'association Rubresus a bien été un lanceur d'alerte, elle n'est pas restée seule : nous avons été rejoints par d'autres associations, collectifs et citoyens qui ont pris la mesure des dangers effectifs de ce projet. Pensez-vous que les milliers de Narbonnais qui se sont mobilisés contre TDN l'aient fait sans raison ? De nombreux acteurs publics locaux avaient également fait part de leurs inquiétudes et interrogations.

D'autre part, les associations RUBRESUS et COL.E.R.E et citoyens requérants ont interjeté appel le 15 décembre dernier devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille du jugement rendu par la Tribunal administratif de Montpellier. Le combat est ainsi loin d'être fini, et nous ne saurions pas mieux vous recommander que d'attendre les décisions à venir plutôt que de vous prononcer hâtivement. En effet, les nombreuses failles du dossier contestées par notre cabinet d'avocats, lequel compte parmi les plus éminents spécialistes du contentieux de l'environnement, devraient vous inciter à la prudence et plus généralement à la retenue dans une procédure juridique en cours.

¹ Article : <https://lenergeek.com/author/alain-perea/>

- Sur les experts choisis par le préfet

« J'ai obtenu la nomination, par le préfet, de deux experts sur ces questions.

Vous vous arrosez la paternité de la nomination de deux experts, alors que les élus locaux, régionaux, l'avaient sollicitée par différentes motions : conseil municipal de Narbonne, conseils municipaux de communes du Grand Narbonne (à la différence de celui-ci), Conseil régional, Conseil départemental de l'Aude. Qui plus est, les experts, choisis unilatéralement par le préfet, ne présentaient pas à notre sens les meilleures garanties d'indépendance. D'abord, M. J.-C. Bernier, expert nommé pour le volet procédé, est connu d'ORANO au sein de la Société de Chimie de France. Ensuite, M. Bernier s'est fait remarquer pour ses prises de position climatosceptiques². Enfin, M. A. Rannou, expert retenu par le Préfet pour le volet « environnement et santé », appartient à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, organisme d'Etat sous la tutelle de 4 ministères : industrie, défense, environnement et santé. Le rapport d'expertise n'a pas été signé par M. Rannou, mais publié sous la signature de la direction de l'IRSN.

Plus encore, faut-il également vous rappeler la piètre qualité de l'expertise du procédé TDN dont le rapport contient de grossières erreurs que nous avons soulignées et qui reproduit la documentation du concepteur du traitement THOR TDN (Studswik Inc.) ? Tous ces éléments n'ont fait que renforcer nos doutes

- *« il faut que la parole de « l'expert » reprenne toute sa place ».*

Si l'on peut saluer une lueur de sagesse dans cet extrait, il eut été nécessaire de lui donner une portée effective. Or, sur la question Orano Malvés, vous ne reprenez que la parole de « vos » experts, largement favorable au procédé et à la société. Vous avez ainsi (délibérément ou par désintérêt ?), rejeté les six autres expertises réalisées en 2017 par les meilleurs spécialistes sur les questions que soulève TDN, sous l'égide du CIVL.

Le Professeur J-L. Fanlo, de l'École des Mines d'Alès, responsable de l'équipe Odeurs et COV du Laboratoire de Génie de l'Environnement Industriel et des Risques Industriels et Naturels, a fait part des lacunes et fragilité du procédé. Le Professeur C. Sultan, endocrinologue pédiatrique au CHU Montpellier, expert international pour les effets des perturbateurs endocriniens, a dans son rapport alerté sur les risques liés aux émissions de phtalate, DEHP perturbateur endocrinien rejeté dans les fumées de TDN. M. Y. Lenoir, ingénieur à l'École des Mines Paris, expert international des questions environnementales des installations nucléaires, a mis en avant les risques liés aux émissions de radionucléides par TDN. Le Docteur M. Gerber, INSERM/Institut du Cancer, a montré que les seuils de toxicité retenus pour divers polluants dans l'étude d'impact ne correspondent pas aux données toxicologiques de l'état de l'art. Le

² <http://www.pensee-unique.fr/bernier.pdf>, <https://blogs.letemps.ch/richard-emmanuel-eastes/2019/09/27/la-trouble-posture-des-chimistes-francais-face-au-deni-climatique/>

Professeur A. Carbonneau, de l'École Nationale d'Agronomie Sup'Agro de Montpellier, a souligné quant à lui les impacts des émissions des polluants sur la vigne. Enfin, M. J. Rochard, expert national en environnement de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, reconnu au niveau international, a analysé les impacts technico-économiques et environnementaux de TDN sur la filière vinicole.

Votre refus d'entendre la parole de ces experts indépendants reconnus pour des compétences scientifiques qui ne sont pas les vôtres ne témoigne-t-il pas de sectarisme ?

« J'ai fait de nombreuses réunions avec des spécialistes du sujet à Paris. Partout, les personnes neutres que j'ai rencontrées sur le sujet, m'ont dit : Monsieur le député, il n'y a aucun souci sur le procédé ».

Vos « spécialistes parisiens du sujet » ont-ils lu et analysé les centaines de pages du dossier de l'enquête publique TDN et consulté les documentations scientifiques appropriées ? Sont-ils sérieux et s'estiment-ils crédibles lorsqu'ils déclarent et soutiennent qu'« il n'y a aucun souci sur le procédé » quand le procédé expérimental TDN n'a pas été testé sur les effluents radioactifs nitrates de Malvésii et que les expérimentations menées aux USA avec un dispositif pilote sur une solution pure de nitrate dépourvue des radionucléides, métaux et minéraux n'ont duré que des périodes de quelques jours en fonctionnement continu ?

- Sur les impacts de Malvésii

Vos efforts en faveur du site de Malvésii³ et votre attachement à son personnel vous font ignorer ses impacts environnementaux incontestables pour les Narbonnais. Berceau de l'uranium, Malvésii Narbonne a transformé depuis 1959 quelque 500 000 tonnes d'uranium. Les résultats sont aujourd'hui les suivants : des déchets radioactifs accumulés par centaines de milliers de tonnes, des rejets d'effluents dans le Canal de la Robine, des émissions atmosphériques notables de polluants et de gaz à effet de serre, record du Narbonnais. Le marquage de l'environnement par l'uranium de Malvésii a pu s'étendre jusque dans l'étang de Bages-Sigean et Port La Nouvelle, à environ 14 km du site⁴.

Autre sujet d'inquiétude : la santé des Narbonnais. L'Agence Régionale de Santé, instance en charge de la santé publique, a mis en évidence dans l'étude sanitaire de la population narbonnaise (52 855 habitants) depuis 2009 (Contrat Local de Santé), une surmortalité significative par cancers du poumon ainsi que les Affections de Longue Durée pour ces pathologies. Elle conclut à un classement dont nous nous serions passés bien volontiers : Narbonne détient les plus forts taux de l'Aude et d'Occitanie. Les causes environnementales spécifiques narbonnaises mériteraient, comme nous le demandons, d'être prises en compte

³ <https://www.lindependant.fr/2019/02/28/narbonne-orano-malvesii-se-prepare-au-changement,8042748.php>

⁴ https://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/Documents/environnement/IRSN_2009-17_Bilan-radioecologique-environnement-Malvesii-etude-complementaire2008.pdf, http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_observatoire_css_du_301118.pdf

dans le cadre d'une étude épidémiologique ciblée. En tant que député de Narbonne, candidat à l'élection municipale et communautaire, nous ne doutons pas que vous vous impliquerez pour la protection de la santé de la population du Narbonnais et de l'environnement avec au moins autant d'ardeur que vous déployez à préserver le site chimico-nucléaire de Malvésii.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le député, nos salutations les plus distinguées.

André BORIES
Président association RUBRESUS